

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 46	Charleval	Mme Héquet,
	Douville/Andelle	
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mme Damois, M. Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 23 février 2024	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : MM. Gavelle, Vieux.

Pouvoirs : M. Calais à Mme Hequet, M. Cramer à M. Dulondel, Mme Dalissier à M. Chivot, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Emo à M. Baldari, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Romet, M. Vieillard G. à M. Vieillard R., M. Ziéliniski à M. Minier.

**Voirie : groupement de commande relatif aux travaux d'aménagement de voirie pour les années 2023 à 2026 : autorisation de signature d'un avenant**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°149/2023 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 autorisant le Président à signer le marché « travaux d'aménagement de voirie pour les années 2023 à 2026 » ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission voirie en date du 30 novembre 2023 ;

A l'issue des premières études réalisées par le maître d'œuvre, SODEREF, il s'avère nécessaire d'insérer des prix nouveaux non prévus dans le bordereau de prix initial et nécessaires à la réalisation des travaux.

Ces prix nouveaux sont détaillés dans un avenant et s'appliqueront à l'ensemble des membres du groupement.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer l'avenant n°1 relatif au marché de travaux d'aménagement de voirie pour les années 2023 à 2026, tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*

Accord cadre :

Travaux d'aménagement de voiries pour les années 2023 à 2026

**AVENANT N° 1**

Entre les soussignés :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

La Vente Cartier – BP 20

27380 CHARLEVAL

Tél : 02.32.68.32.85 - Fax : 02.32.49.59.49

Représentée par **Monsieur ROMET**, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

d'une part,

**SN.EURE TP**

Avenue Eugène Varlin – BP 90192

76124 GRAND-QUEVILLY

Tel: 02.35.69.65.56

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les prix nouveaux suivants :

PRIX NOUVEAU			en € HT
Numéro de prix	Désignation des ouvrages	Unité	Prix unitaire
PN1	Fourniture et pose de dalle podotactile 60x40 cm de couleur blanche ou noir	Unité	90.00 €
PN2	Mise à niveau de bouche d'incendie	Unité	550.00 €
PN3	Fourniture et pose de plots lumineux	Unité	37.00 €
PN4	Fourniture et réalisation de pavés résine au couleur de votre choix	m <sup>2</sup>	31.00 €
PN5	Balayage de chaussée supérieur ou égale 500 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	5.50 €

Etabli à Evreux, le 09 Février 2024

**MAITRE D'OUVRAGE**  
*Communauté de Communes  
Lyons Andelle*

**ENTREPRISE**  
**SN EURE TP**

**STE NOUVELLE EURE TP**  
21-23 AVENUE EUGENE VARLIN - BP 90192  
76124 LE GRAND QUEVILLY  
Tel : 02.32.29.71.10  
Fax : 02.32.49.59.60  
SIRET : 52214470000014

**MAITRE D'ŒUVRE**  
**SODEREF**

SODEREF SAS  
201 Rue du Général de Gaulle  
GUICHAINVILLE - BP 992  
27000 CHATELAIN  
Tel : 02 32 13 11 00 - Fax : 02 32 77 63 10 10  
SIRET : 520 548 400 00152 / A/E 71120